

**EMPLOYEURS  
POTENTIELLEMENT  
CONCERNÉS**

# RECOUPEMENT DES TÂCHES ENTRE LES MÉTIERS DE PLÂTRIER ET DE PEINTRE

## **DESCRIPTION DES EMPLOYEURS POTENTIELLEMENT TOUCHÉS :**

Entrepreneurs spécialisés en construction (code SCIAN 238), en particulier les employeurs actifs qui embauchent des travailleurs classés sous les codes 7294 (peintres et décorateurs (sauf décorateurs d'intérieur)) et 7284 (plâtriers, poseurs et finisseurs de systèmes intérieurs et latteurs) dans la Classification nationale des professions 2011, soit les métiers de peintre et de plâtrier tels que définis dans les *Règlements relatifs à la main-d'œuvre de l'industrie de la construction*.

## **NOMBRE D'EMPLOYEURS AYANT RAPPORTÉ DES HEURES TRAVAILLÉES DANS LES MÉTIERS CONCERNÉS POTENTIELLEMENT TOUCHÉS<sup>1</sup>**

- Peintre : 1 921 en 2014 (1 893 PME et 28 grandes entreprises)
- Plâtrier : 1 418 en 2014 (1 397 PME, 21 grandes entreprises)
- Entreprises qui embauchent les deux métiers : 528 entreprises (513 PME, 15 grandes entreprises)

<sup>1</sup> Une PME s'entend d'une entreprise de moins de 100 employés. Le nombre ne tient compte que des employeurs de la construction assujettis à la Loi R-20, en utilisant les bases de données de la CCQ selon les rapports mensuels des employeurs.